

LETTRE D'INFORMATION N°2

JUIN 2021



PARC ÉOLIEN DU LOMONT

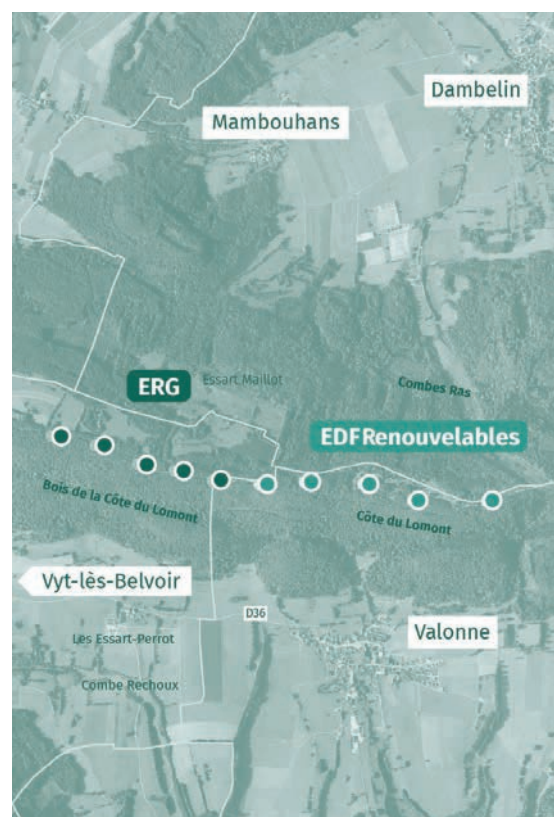
Nous vous informions en début d'année dernière du lancement du projet de renouvellement des 10 éoliennes du Parc éolien du Lomont. Depuis, les études de terrain et les échanges avec les acteurs concernés se sont poursuivis. En décembre 2020, une consultation locale vous a permis de prendre connaissance du dossier de présentation du projet et de donner votre avis. Nous remercions l'ensemble des contributeurs qui se sont exprimés. Le bilan est disponible dans les mairies de Valonne, Dambelin, Vellerot-lès-Belvoir et Vyt-lès-Belvoir, ainsi que sur le site internet du projet :

<http://renouvellement-du-lomont.projet-eolien.fr/>

Les résultats de l'ensemble des études de terrain ont permis de définir les positions des nouvelles éoliennes. Dix aérogénérateurs de nouvelle génération remplaceront les 10 existants. Deux fois plus puissants, ils permettront d'alimenter environ 44 000 habitants en électricité renouvelable - pour seulement 16 000 personnes alimentées avec les éoliennes actuelles.

En parallèle, les propriétaires exploitants du parc, EDF Renouvelables et ERG travaillent sur les modalités de démantèlement des éoliennes, d'excavation des fondations et de remise en état du site.

Ce projet de renouvellement du parc confirme la politique pionnière et ambitieuse du territoire du Vallon de Sancey en matière de transition énergétique. Il permettra également de pérenniser les retombées économiques actuelles, indispensables pour continuer le développement des communes et collectivités du territoire.



L'ÉVOLUTION DU PROJET EN CHIFFRES

10 ÉOLIENNES actuellement

10

ÉOLIENNES
pour le nouveau parc

40
GWH

PRODUITS/AN

80
GWH

DE 16 000

À 44 000 PERSONNES

ALIMENTÉES EN ÉNERGIE VERTE



LES ÉTUDES POURSUIVIES EN 2020/2021

Comme pour la construction du parc initial, le projet de renouvellement a fait l'objet de nombreuses études, menées sur le site: vent, biodiversité, paysage, raccordement, accès... Ces données ont permis de définir le schéma d'implantation des nouvelles éoliennes. L'ensemble des résultats de ces études et le schéma retenu sont compilés et présentés dans un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, qui sera remis à la Préfecture du Doubs. L'instruction de ce dossier par les services de l'Etat durera 12 à 18 mois et à l'issue, le Préfet rendra sa décision sur la construction du projet de renouvellement proposé.

Plus d'information : <https://fee.asso.fr/comprendre-leolien/la-reglementation-en-france/>

Ci-dessous, vous trouverez une synthèse des principales études menées. L'ensemble des résultats des études seront disponibles lors de l'enquête publique organisée par les services de l'Etat courant 2022.

ACOUSTIQUE

Dans le cas d'un renouvellement du parc éolien, la campagne acoustique nécessite la mise en place d'un protocole particulier, puisqu'il est nécessaire de déterminer le bruit existant sans que les éoliennes actuelles ne contribuent à ce niveau de bruit.

Un arrêt des éoliennes a donc été programmé sur certaines plages à l'automne 2020. Les simulations acoustiques du projet renouvelé sont toujours en cours.

Néanmoins, compte tenu des avancées technologiques, le bruit des nouvelles éoliennes installées sera limité.



EAU POTABLE

En raison de la nature karstique du terrain, la zone de projet a fait l'objet d'études hydrogéologiques poussées. Elles ont permis de confirmer que le projet et ses travaux n'auront pas d'incidence sur la distribution et la qualité de l'eau potable sur le territoire.



PAYSAGE & PATRIMOINE HISTORIQUE

Une étude paysagère et patrimoniale est conduite par le bureau d'études ETD pour apprécier la visibilité et la perception des nouvelles éoliennes dans le paysage, notamment au niveau du cadre de vie proche et vis-à-vis du Château de Belvoir.

Afin de conserver l'harmonie du paysage existant, les éoliennes ont été positionnées en suivant l'orientation du relief de la crête, et selon un rythme d'implantation régulier.

Comme l'ont déjà montré les photomontages issus de la concertation préalable, la différence de gabarit entre les nouvelles éoliennes et les anciennes est perceptible plus particulièrement depuis les bourgs les plus proches situés en pied de versant au sud et au nord du massif (Mambouhans, Dambelin, Vyt-lès-Belvoir, Valonne), sans toutefois modifier le paysage éolien du territoire.

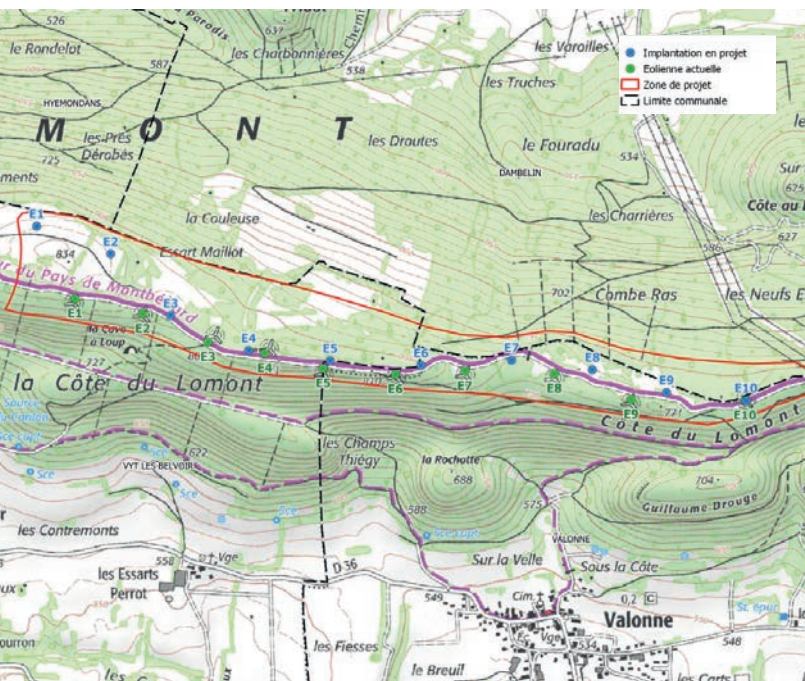
FAUNE / FLORE

Plus de 40 passages d'observation sur le site ont été effectués par le bureau d'études local Sciences Environnement.

Les observations ont permis de détecter et de localiser la présence des espèces patrimoniales et à enjeux sur le site. Ces données ont été compilées avec les résultats des autres études (techniques, environnementales et paysagères) afin de trouver le meilleur compromis pour réaliser l'implantation.

Des mesures seront également mises en place pour éviter ou réduire significativement les impacts du projet sur ces espèces.

Un suivi de la mortalité du parc existant a également été réalisé. Il a permis de valider l'efficacité du bridage mis en place actuellement pour la préservation des chauves-souris. Il sera reconduit sur le nouveau parc.



LE PROJET RETENU

Ce projet d'implantation a fait l'objet d'un travail de la part de EDF Renouvelables et ERG, les propriétaires exploitants du parc, et d'Opale Énergies Naturelles, en charge de la coordination du projet.

L'ONF a également été concertée pour concevoir un projet qui permette d'allier exploitation du parc et gestion forestière. Ce projet a été présenté aux élus des communes d'accueil lors d'un comité de pilotage organisé le 28 avril 2021.

10 ÉOLIENNES REMPLACÉES SUR LA CRÊTE DU LOMONT (au nord de la ligne d'éoliennes existantes)



QUELS BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE ?

CONSOLIDER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Le renouvellement des 10 aérogénérateurs par 10 éoliennes de nouvelle génération permettra de produire 2,75 fois plus d'énergie verte qu'actuellement.

Ainsi, 29 000 personnes supplémentaires seront alimentées en électricité renouvelable, soit 44 000 habitants, soit plus d'un tiers de la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard. Ce projet participe pleinement aux objectifs nationaux et régionaux établis par les pouvoirs publics concernant le développement de l'énergie éolienne.

Ce projet est mené en concertation étroite avec l'ONF, afin de concevoir un projet qui continue de s'inscrire dans une logique de mutualisation avec l'exploitation forestière.

Par exemple, les nouveaux accès aux éoliennes s'appuient essentiellement sur les pistes forestières existantes. De plus, lorsque c'est techniquement possible, les plateformes actuelles seront réutilisées pour implanter les nouvelles éoliennes.



MAINTENIR DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DURABLES

En accueillant en 2007 le parc du Lomont, les communes de Valonne, Dambelin, Vellerot-lès-Belvoir et Vyt-lès-Belvoir, la communauté de communes du Vallon de Sancey, le département et la région ont bénéficié de revenus locatifs et fiscaux réguliers, permettant de développer de nombreux services aux administrés. Le renouvellement de ce parc et la signature de nouveaux contrats garantit aux communes la capacité financière de continuer à se développer.

Les propriétaires exploitants du parc se sont engagés au maintien des recettes locales communales actuelles, même si l'implantation des éoliennes (et donc la part locative associée) diffère.

Le montant des recettes fiscales est calculé sur la base de la puissance installée du parc ; une hausse de ces recettes est donc prévisible, bien que dépendante de la réglementation en cours au moment de la construction du parc.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de la construction ou du renouvellement d'un parc éolien, des mesures sont prévues pour accompagner l'intégration du projet au niveau du territoire. Il s'agit d'un budget destiné à financer des projets liés aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables ou à l'amélioration du cadre de vie.

Durant l'été, des échanges avec les élus des communes concernées permettront de décider des actions qui pourront être entreprises grâce à ce budget.

DÉMANTELEMENT

Selon l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, la société d'exploitation d'un parc éolien a l'obligation légale de démonter les éoliennes et de restituer le site dans son état initial, au terme de l'exploitation. La réglementation impose notamment le démantèlement des éoliennes et des postes de livraison, et le retrait des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des installations. Les fondations doivent être intégralement excavées et remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place, sauf si une étude environnementale démontre un impact négatif de l'excavation totale.

Dans le cadre du démantèlement du parc actuel, des échanges ont lieu avec les élus et l'ONF pour définir précisément les modalités de remise en état du site. Les élus souhaitent notamment maintenir les accès existants en place et ne pas reboiser certaines plateformes actuelles, afin de les utiliser comme aires de stockage du bois.

Plus de détails vous seront communiqués dans la prochaine lettre d'information.

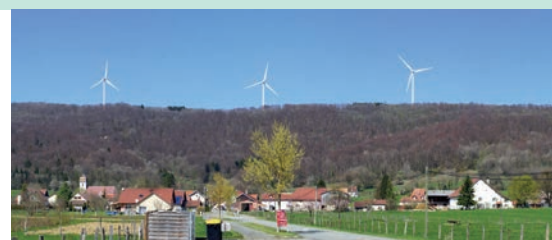
INFORMATION ET CONCERTATION

À l'initiative des élus des communes concernées, d'EDF Renouvelables, d'ERG et d'Opale EN, une consultation du public a été organisée du vendredi 4 au vendredi 18 décembre 2020. Trois permanences ont permis de rencontrer quelques habitants et de répondre aux questions.

Un dossier de concertation du projet, présentant notamment les études, ainsi que les premiers photomontages a été mis à disposition.

Un bilan de concertation a été réalisé par un cabinet indépendant, Co-sphère (39).

Retrouvez, en page 4, les réponses aux principales questions posées.

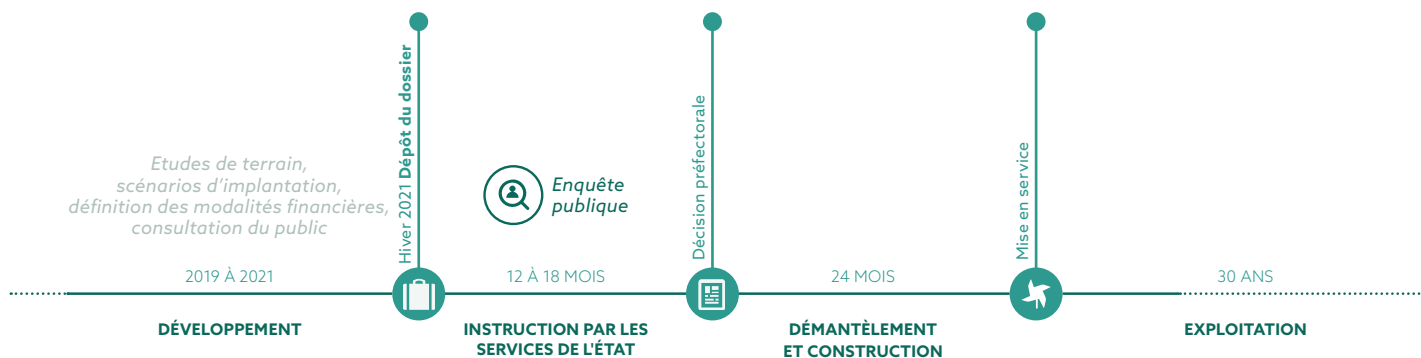


Le dossier de concertation, rédigé en décembre 2020, ainsi que l'intégralité du bilan de concertation sont toujours disponibles sur le site internet du projet :

<http://renouvellement-du-lomont.projet-eolien.fr/>

Les citoyens seront de nouveau appelés à s'exprimer lors de l'enquête publique, organisée par les services de l'état dans le cadre de l'instruction du dossier, courant 2022.

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET



CONSULTATION DU PUBLIC RÉPONSE AUX QUESTIONS POSÉES

Retrouvez ci-dessous les réponses aux principales questions soulevées pendant la consultation du public de décembre 2020. Elles sont extraites des avis émis par papier ou sur le site Internet ou ont fait l'objet d'échanges lors des permanences.

POURQUOI LE PARC DOIT DÉJÀ ÊTRE RENOUVELÉ ET QUELLE EST LA DURÉE DE VIE DES NOUVELLES ÉOLIENNES ?

Les éoliennes de première génération, comme celles installées au Lomont ont une durée de vie de 20 ans en moyenne. Implantées il y a déjà 15 ans, et sachant que le développement d'un tel projet nécessite à minima 4 ans, il était nécessaire de commencer d'ores et déjà à réfléchir à leur renouvellement. De plus, grâce aux avancées technologiques, le même nombre d'éoliennes permet aujourd'hui de multiplier par 2,75 la production d'électricité. Les projets de renouvellement de parcs éoliens permettent de contribuer significativement à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de transition énergétique, sans modifier le paysage éolien en place.

De plus, l'installation de nouvelles éoliennes permet de garantir aux communes d'accueil la pérennisation des retombées financières pour 30 années supplémentaires.

QUE DEVIENNENT LES ÉOLIENNES DÉMANTÉLÉES ?

Le mât de l'éolienne représente 300 tonnes d'acier, qui est entièrement recyclé. Les pales sont composées de matériaux composites à base de fibre de verre ou de carbone difficiles à recycler, comme les coques de bateau ou les planches à voile. Elles peuvent être broyées et utilisées dans l'industrie du ciment ; la filière étudiée également de près leur réutilisation comme

matériaux composites utiles pour des dalles de sol, glissières de sécurité, plaques d'égouts, panneaux de signalisation, etc. Certaines pièces des éoliennes peuvent également être réutilisées en pièces détachées.

Les Pays-Bas ont également valorisé leur réutilisation en concevant des éléments de mobilier urbain ou d'aires de jeux pour enfants.

COMMENT SONT EXCAVÉES LES FONDATIONS ET QUE DEVIENT LE BÉTON ?

Les fondations sont morcelées à l'aide d'un brise-roche hydraulique. Une fois concassé, le béton peut-être valorisé comme granulats et utilisé notamment sur des chantiers de terrassement. Le ferrailage des fondations sera également excavé et évacué dans une filière de recyclage de l'acier.



COMMENT SERONT REBOISÉS LES EMPLACEMENTS DES ÉOLIENNES DÉMANTÉLÉES ?

Les trous des fondations des anciennes éoliennes seront remblayés avec la terre extraite des excavations nécessaires pour les fondations des nouvelles éoliennes. L'ONF sera consultée pour définir quelles aires de grutage doivent rester empierrées ou pas et quelles essences pourront être replantées sur les plateformes et fondations remises à l'état initial. Ce plan de reboisement sera défini lorsque le Préfet aura rendu sa décision sur le projet de renouvellement.

ACTEURS DU PROJET



Filière du groupe EDF, spécialisée dans les énergies renouvelables, EDFR est leader mondial en matière de production d'énergie verte. Elle exploite les 5 éoliennes situées à l'est, sur les 10 éoliennes concernées par le projet de renouvellement du Parc du Lomont.



Principal acteur européen de l'éolien terrestre, ERG est l'un des plus importants opérateurs éoliens en France. ERG exploite les 5 éoliennes à l'ouest du parc du Lomont.



Basée à Besançon, Opale EN assure le développement, la construction et l'exploitation de projets éoliens, biogaz et photovoltaïque. Dans le cadre de ce projet, Opale EN en assure la coordination, pour le compte de ERG et EDF Renouvelables.



Pour toute question, l'équipe d'Opale EN se tient à votre disposition.
bonjour@opale-en.eu - 03 81 61 66 88

Restez informés de toute l'actualité du projet en vous connectant sur le site Internet
<http://renouvellement-du-lomont.projet-eolien.fr/>

www.opale-en.com